

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2015

Présents: Thierry LHUILLIER, Michel HUGON, Lydie LE GALL,  
Marie-José GUERGUY, Gilbert FREYDIER, Isabelle COMTE, Caroline BRES, Anne  
VEDRENNE, Christopher BLACHE, Hervé ISSARTEL, Vincianne CROUZON.

3 procurations : Fabrice NOCERA à Anne VEDRENNE, Jean-Claude LAGIER à Gilbert  
FREYDIER et Bernard LAGIER à Hervé ISSARTEL.

Après la lecture des délibérations du conseil précédent, Monsieur le maire annonce l'ordre du  
jour. Le Quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

### PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT –PLH-

Suite à la fusion de Montélimar Sésame et la Communauté de Communes du Pays de  
Marsanne, Montélimar Agglomération doit modifier le PLH approuvé en 2011 sur le  
périmètre de la Sésame pour étendre son application aux nouvelles communes.

Le diagnostic complémentaire réalisé sur la Communauté de Communes du Pays de  
Marsanne a conclu que l'évolution démographique était cohérente pour ce territoire. Ainsi, il  
est proposé de maintenir le taux d'évolution démographique moyen de 1.2 % sur la commune  
de Marsanne jusqu'en 2017 et un besoin en logements estimé à 26 sur 3 ans.

Adoption de cette proposition à l'unanimité.

### VENTE DE LOGEMENTS EN VEFA –Immeuble place Emile Loubet-

La commune de Marsanne possède deux immeubles situés place Emile Loubet dans lesquels  
un programme d'aménagement est prévu :

- un local commercial qui sera ensuite loué à un professionnel,
- 7 appartements qui seront vendus à un bailleur social par la commune,
- un office du tourisme réalisé par Montélimar Agglomération.

Grâce à ce projet, au centre du village, un nouveau commerce pourra s'installer, des  
logements locatifs à prix maîtrisés seront créés et l'office de tourisme sera réaménagé.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour que M. le Maire puisse signer  
un contrat de réservation au profit de DAH (Drôme Aménagement de l'Habitat), bailleur  
social, pour la vente des 7 logements.

Le versement des fonds s'effectuera selon un calendrier précis :

- 5 % du prix de vente à la signature du contrat de réservation sur un prix estimé à ce  
jour de 582 000 € hors taxes qui sera ajusté lors de l'ouverture des plis de l'appel  
d'offre.
- 25 % à l'ouverture des plis dès le lancement des ordres de services.
- 40 % à l'achèvement des ouvrages de couverture et d'étanchéité.
- 25 % à la remise des clés.
- 5 % à la levée des réserves.

Adoption de cette proposition à la majorité (3 abstentions).

## BORNES ELECTRIQUES

M. Le Maire rappelle que pour répondre aux besoins des collectivités publiques, le Syndicat Départemental de la Drôme (SDED) a adopté la compétence optionnelle « Création et infrastructure de charge » qui permet de créer, entretenir et exploiter des bornes électriques nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Pour la durée d'adhésion à cette compétence qui est de 8 ans, M. le Maire précise que le SDED est la seule intercommunalité drômoise à laquelle adhère l'ensemble des 369 communes du département, donc incontournable pour le développement durable auprès des territoires.

Adoption de cette proposition à l'unanimité.

## PERSONNEL TERRITORIAL

Afin de répondre aux impératifs du service de l'école publique, le temps de travail d'un adjoint d'animation est augmenté de 17 h à 18 h 30 par semaine. Proposition adoptée à l'unanimité.

## DELIBERATIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF

Des transferts de crédits sont adoptés pour la réalisation d'opérations comptables, en dépenses et en recettes afin d'enregistrer plusieurs opérations affectées aux bâtiments ainsi que pour l'achat de fournitures indispensables à l'école publique. Adoption à la majorité (3 abstentions).

La séance est levée à 19h30.

Le 04/11/2015.

Le Maire,

Thierry LHUILLIER